

PROJET VALIDE PAR LE COMITE DE PILOTAGE TERRITORIAL
novembre 2011

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION
2011 – 2014
Du FINISTERE

Entre :

L'Etat, représenté par le Préfet du Finistère, Monsieur Pascal MAILHOS,

et

Le Conseil régional de Bretagne, dont le siège est situé 283 avenue du Général Georges Patton - 35000 RENNES, représenté par son Président, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN,

et

Le Conseil général du Finistère, dont le siège est situé 32 Boulevard Duplex – 29000 QUIMPER représenté par son Président, Monsieur Pierre MAILLE,

et

La Communauté urbaine de Brest Métropole Océane, dont le siège est situé 24 rue Coat-Ar-Gueven - 29200 Brest, représentée par son Président, Monsieur François CUILLANDRE,

et

La Chambre de Commerce et d'industrie Territoriale de Brest, dont le siège est situé 1 place du 19è RI, 29200 BREST, représentée par son Président Monsieur Frank BELLION,

Article 1 – Objet du plan

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationale, décidée par le Président de la République en 2008, et la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) se traduisent par une restructuration très importante de l'implantation territoriale des armées.

Le département du Finistère est particulièrement touché et connaît de nombreux mouvements sur la période 2009-2014.

Le désarmement de 14 bâtiments basés à Brest, la mise en service opérationnelle de deux FREMM et l'attache à cette base navale du pétrolier ravitailleur Somme, se soldent par la suppression d'environ 1 200 postes (hors RGPP).

Le plan local de redynamisation (PLR), a pour objectif de recréer des emplois et un volume d'activité directs ou indirects, sur le département, pour compenser ces restructurations.

Article 2 – Objectifs retenus

Les parties signataires se fixent pour objectif la création d'au minimum 750 emplois directs sur la période 2011 – 2014 sur le département du Finistère.

S'y ajoute la volonté de maintenir les emplois de la réparation navale civile brestoïse qui connaît une crise structurelle.

Article 3 – Périmètre retenu

Les actions retenues dans le présent plan de redynamisation concerneront le territoire départemental du Finistère et plus particulièrement le Pays de Brest qui concentre l'essentiel des incidences liées aux restructurations de la défense.

Article 4 – Durée

Le présent PLR prendra effet à compter de la date de signature pour une période de 3 ans. Il est reconductible par avenant portant sur 2 ans supplémentaires au maximum.

Article 5 – Actions de revitalisation

Les actions de revitalisation retenues dans le présent PLR s'inscrivent selon 3 axes :

- zone d'activité portuaire pour les industries des énergies marines renouvelables (2 tranches)
- aide à la création d'emplois
- soutien à la filière de la réparation navale civile à Brest (réservation de crédits dont l'usage précis sera déterminé par le comité de pilotage)

En annexe I est développé le diagnostic, en annexe II, les axes de développement, en annexe III, les fiches actions et le tableau financier synthétique.

Article 6 – Contributions financières

La contribution financière de l'Etat est de 4 M€ sur une durée de 3 ans (2/3 FRED et 1/3 FNADT).

Conformément au tableau ci-joint annexé, les actions soutenues dans le cadre du PLR mobiliseront un montant financier public total de 10 725 000 €.

Article 7 – Comité de pilotage

Un Comité de pilotage est constitué sous la présidence du Préfet du Finistère. Son rôle est de :

- valider les opérations retenues, y compris celle liée au soutien à la filière de réparation navale, non encore précisée.
- assurer le suivi du déroulement du PLR
- évaluer les mesures prévues

Il se réunira autant que nécessaire et au minimum une fois par an.

Le Comité de pilotage est composé des membres suivants :

- le Préfet du Finistère ou son représentant
- le Préfet Maritime ou son représentant
- le Directeur Départemental des Finances Publiques ou son représentant
- le Président de la région Bretagne ou son représentant
- le Président du Conseil général du Finistère ou son représentant
- le Président de Brest Métropole Océane ou son représentant
- le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Brest ou son représentant
- un représentant de la DATAR
- le Délégué régional aux restructurations de défense ou son représentant

Le Comité de pilotage pourra s'adjoindre toutes personnes qualifiées en tant que de besoin.

Un comité technique constitué des représentants des signataires de la présente convention est chargé d'examiner et de valider les aides aux entreprises (action 3 du présent PLR). Il en rendra compte au comité de pilotage.

Le Comité de pilotage pourra créer d'autres groupes de suivi des actions retenues au présent plan.

Au terme de chaque année d'application du présent plan, l'opportunité de réorientation des actions retenues et des moyens financiers disponibles sera examinée par le Comité de pilotage.

L'évaluation de la mise en œuvre du présent plan sera effectuée une fois par an par le Comité de pilotage, en fonction des indicateurs de suivi retenus, en s'attachant plus particulièrement au :

- suivi des opérations développées
- nombre d'emplois créés sur le périmètre
- nombre d'entreprises créées ou développées

Article 8 – Validation des dossiers et mise en œuvre des opérations

Chaque projet précisé dans les fiches actions jointes au présent document, fait l'objet d'un dossier d'opération. Ce dossier doit être déposé par le maître d'ouvrage désigné sur chacune des fiches actions auprès de la Préfecture de la région Bretagne (délégation aux restructurations de défense) et de la Préfecture du Finistère.

La préfecture de région Bretagne et la préfecture du Finistère se chargent de l'instruction du dossier.

Une fois instruit, chaque dossier d'opération est présenté pour validation au Comité de pilotage ou par consultation écrite de ses membres. Pour les aides aux entreprises (action 3), le comité technique prédéfini à l'article 7 valide les dossiers et en rend compte au comité de pilotage.

Une fois validée, l'opération fait l'objet d'une convention particulière de mise en œuvre entre l'Etat et le maître d'ouvrage.

Fait à Quimper, le

2011

**Pour l'Etat,
Le Préfet du Finistère,**

**Le Président
du Conseil régional de Bretagne**

Pascal MAILHOS

Jean-Yves LE DRIAN

**Le Président
du Conseil général du Finistère**

**Le Président
de Brest Métropole Océane**

Pierre MAILLE

François CUILLANDRE

**Le Président
de la Chambre de Commerce
et d'Industrie Territoriale de Brest**

Frank BELLION

I – DIAGNOSTIC

I. DIAGNOSTIC

Les emplois de la défense dans le Finistère

Les forces opérationnelles et de soutien de la défense totalisent dans le Finistère environ 18 600 emplois.

99% de ces effectifs sont localisés dans 5 communes : Brest (12569), Crozon (2393), Landivisiau (1569), Lanvéoc (1717) et Loperhet (182).

9 autres communes sont concernées, par l'implantation de systèmes de transmission ou de surveillance en différents points du département, pour un total de 142 emplois.

C'est donc dans le périmètre du Pays de Brest (bassin d'emploi et d'habitat de Brest) qu'est regroupée la grande majorité des emplois de défense du Finistère, et plus précisément à Brest, au sein de la base navale.

Brest et les activités de défense

Depuis plus de trois siècles, l'histoire de Brest est indissociable de celle de la défense maritime du territoire. Ceci découle de la position géographique avancée de Brest, qui lui confère un rôle militaire naval unique, à la jonction de la Manche et de l'Atlantique.

La trajectoire démographique et économique de Brest a été dans le passé parfaitement corrélée à l'évolution de la marine nationale et de ses activités industrielles connexes, dans les périodes fastes comme dans les périodes sombres.

Aujourd'hui, la défense reste la première spécialité de Brest en termes d'emplois, avec 18 800 emplois pour le seul ensemble Marine nationale–DCNS.

Cependant, son poids s'est fortement amoindri sur la période récente (perte de 3 300 emplois entre 2000 et 2010).

En 2010, une nouvelle réduction de format portant sur environ 2 200 postes (livre blanc et RGPP) a été annoncée, concernant les trois années à venir.

Le tableau de synthèse ci-dessous résume l'évolution de l'emploi dans le Pays de Brest, à champ constant (la DCN étant jusqu'en 2003 sous statut public).

Nombre d'emplois	2000	2010	2013
Marine nationale (1)	18 100	16 400	14400
DCN(S)	4 000	2 400	?
Total	22 100	18 800	

(1) Le Pays de Brest comprend 4 sites militaires principaux : Brest, la presqu'île de Crozon (Crozon et Lanvéoc) et Loperhet (contrôle aérien militaire) Landivisiau jouxte le Pays de Brest. Les chiffres du tableau ci-dessus excluent la base aéronavale de Landivisiau (1500 emplois)

Impact de l'annonce de 2010

□ sur l'emploi

Les 2 200 suppressions de postes annoncées en 2010 représentent 1,3% des 156 000 emplois du Pays de Brest. Les emplois de conjoints existent probablement dans 30% des cas, soit 700 emplois menacés en cas de flux migratoire induit par les suppressions de postes.

□ sur la démographie

Aux 2 200 postes supprimés correspondent environ 1 100 conjoints et 600 enfants, soit un impact démographique total portant sur 3 900 personnes, chiffre à rapprocher des 385 000 h du Pays de Brest.

□ sur le revenu

Les salaires annuels correspondant aux 2 200 postes supprimés sont évalués à 50 M€ (estimation minimale) : c'est la perte monétaire locale annuelle découlant de la disparition des revenus correspondants, qui s'élève à 65 M€ si l'on rajoute les revenus issus des emplois des conjoints.

Ces chiffres situent bien l'intensité des conséquences économiques et sociales des restructurations annoncées.

Contexte général socio-économique

□ **Démographie**

Le département du Finistère totalise 890 000 habitants.

Au sein du département, le pays de Brest est le bassin le plus peuplé, avec 385 000 habitants. La croissance démographique de Brest et du Finistère a été ralentie sur les années 2000 (+2,8% entre 1999 et 2007 pour le pays de Brest, contre +7,3% pour la Bretagne). Les restructurations de la défense opérées durant cette période expliquent en partie cette moindre performance, comparée à celle de l'Est de la région.

Ce contexte a pesé sur les flux migratoires, tandis que le solde naturel reste correct, grâce à une représentation des classes d'âge des jeunes, supérieure à la moyenne régionale ; Brest est la 2^{ème} ville de Bretagne et bénéficie de la composante démographique liée à son statut de ville universitaire.

L'extrapolation par l'INSEE de cette trajectoire récente à l'horizon 2030 annonce un creusement de l'écart, si aucune mesure correctrice n'était prise: + 6,5% pour la population du Pays de Brest, contre +11,2% pour celle de la Bretagne.

□ **Emploi**

Si, au plus fort des précédentes restructurations de la défense en 2000 et 2001, la progression de l'emploi du secteur privé a été freinée à Brest, depuis quelques années sa dynamique est supérieure à celle de la moyenne régionale, y compris durant la phase récente de récession liée à la crise internationale.

La croissance du secteur tertiaire est l'explication principale à cette trajectoire intéressante, avec notamment celle des activités de banque-assurances, des services aux particuliers et aux entreprises, notamment dans le domaine des hautes technologies.

A contrario, certains secteurs d'activité connaissent des difficultés particulières, autant structurelles que conjoncturelles, dans trois domaines principalement :

l'électronique

Plusieurs sociétés sont en situation économique et sociale difficile, principalement Jabil, Breizadic et Thomson Grass Valley-Technicolor. Elles totalisent environ 300 emplois, très fragilisés aujourd'hui, après en avoir déjà perdu 400 ces dernières années.

l'abattoir

L'abattoir privé de Brest (Sicadab) a cessé son activité il y deux ans, dans un contexte national de forte concentration de cette fonction. Cela a conduit également à la fermeture progressive des sociétés de transformation, voisines de l'abattoir (Goar, Ouest Elevage, Socopa..). Au total, environ 200 emplois ont été supprimés.

la réparation navale civile

La Sobrena est leader français de réparation navale civile. La société totalise 250 emplois, et est donneur d'ordres pour un ensemble industriel qui dépasse 600 emplois localement. Soumise à une concurrence internationale forte, cette activité brestoise est aujourd'hui en difficultés.

La situation actuelle n'est pas un phénomène cyclique de baisse de charge conjoncturelle mais s'inscrit plus durablement. Au-delà de l'activité elle-même, se posent également les problèmes de l'équilibre de la concession de la réparation navale et de l'amortissement d'infrastructures publiques très coûteuses parmi les plus importantes de France.

La question de la pérennité de cette filière est posée et fait l'objet d'une grande inquiétude. La disparition de cette activité emblématique, au cœur de l'histoire industrielle de Brest, serait un coup rude porté aux volontés publiques de développement portuaire.

Malgré ces évolutions contrastées, la trajectoire du secteur privée est plutôt positive.

Brest dispose d'atouts et d'entreprises leaders bien positionnées sur les marchés nationaux et internationaux, dans les spécialités maritimes et dans d'autres domaines comme les technologies numériques, les groupes électrogènes, différentes spécialités agro-alimentaires, la banque, les services...

Mais ce sont à l'évidence les activités maritimes qui inscrivent Brest dans les réseaux internationaux les plus nombreux et qui lui donnent la plus grande notoriété dans le champ économique. Et, dans cet ensemble, la spécialité majeure de Brest est le domaine des sciences et technologies de la mer, vaste secteur au sein duquel la recherche locale occupe la première place européenne. Les énergies marines renouvelables constituent notamment une filière dont le développement logique sur le site brestois est fortement soutenu par les pouvoirs publics.

□ Chômage

La crise économique internationale a donné un coup d'arrêt à dix années de décrue du chômage, de 1998 à 2008. Depuis 2008, le nombre des demandeurs d'emplois a augmenté très sensiblement, de 10 000 à plus de 14 000 aujourd'hui.

SYNTHESE

Forces	Faiblesses
<p>Position mondiale forte dans les sciences et technologies de la mer</p> <p>Position forte dans les sciences et technologies numériques</p> <p>Capacités entrepreneuriales individuelles et collectives à partir de la recherche, de l'enseignement supérieur et des pôles de compétitivité</p> <p>Population jeune et bien formée</p>	<p>Moindre attractivité démographique liée à la situation péninsulaire</p> <p>Potentiel fiscal local limité structurellement, bridant la capacité d'intervention des collectivités locales</p>
Opportunités	Difficultés à surmonter
<p>Potentiel important de développement industriel dans le nouveau secteur des énergies marines renouvelables</p> <p>Potentiel des étudiants pour le développement local et régional</p> <p>Dynamique du secteur tertiaire</p>	<p>Restructurations sectorielles : défense, sous-traitance électronique, abattoir, réparation navale</p> <p>Investissements portuaires pour les énergies marines renouvelables lourds à financer</p> <p>Disponibilités foncières pour les entreprises à élargir</p>

II – AXES DE DEVELOPPEMENT



II. AXES DE DEVELOPPEMENT

Processus de diversification économique

L'importance des activités de défense à Brest explique dans une large mesure la structuration de la recherche locale dans deux grands domaines : la mer, et les technologies de l'information et des communications (TIC).

Ces avancées dans la recherche, ainsi que l'importante croissance de l'enseignement supérieur depuis les années 90, ont permis d'intensifier les initiatives en faveur d'une diversification globale du tissu économique local. L'objectif est depuis lors de faire émerger et croître des moteurs d'emploi et d'investissement à côté des activités de défense.

Cela s'est traduit notamment par le lancement du Technopôle Brest Iroise, par des actions de soutien à la recherche-développement, à l'innovation, au transfert et à la valorisation, par la mise en service d'incubateurs et de pépinières d'entreprises et, au-delà, par un renforcement des fonctions métropolitaines brestoises notamment dans la spécialité phare qu'est la mer, et aussi par un renforcement des infrastructures de communication.

Grâce à ces efforts d'investissement depuis 1990, aux concours financiers additionnés des collectivités publiques du local jusqu'à l'Union Européenne, la position acquise aujourd'hui est notable : Brest figure parmi les premiers sites mondiaux de recherche marine, et bénéficie également d'une reconnaissance internationale pour nombre d'avancées dans les TIC.

Pour l'avenir, des ambitions nouvelles sont nourries par les perspectives des pôles de compétitivité, principalement des pôles Mer Bretagne et Image & Réseaux.

Les espoirs fondés sur des activités innovantes

- Inscrites dans les axes stratégiques de la recherche marine brestoise et du pôle de compétitivité mer-Bretagne, **les énergies marines renouvelables** prennent une importance croissante.
 - L'Etat a décidé fin 2009 de faire de Brest la plate-forme nationale de recherche dédiée aux EMR, à partir des savoir-faire de l'Ifremer (IEED France Energies Marines).
 - L'Etat et les collectivités territoriales bretonnes apportent depuis plusieurs années les financements publics nécessaires à la recherche-développement des EMR, visant à créer des démonstrateurs ou prototypes.
 - L'enseignement supérieur brestois, autour de l'ENSTA Bretagne, a mis en place en 2010 un master de chef de projet dédié aux EMR.
 - L'Etat a lancé le 11 juillet 2011 un appel d'offres sur l'éolien posé, définissant des sites de production en mer localisés dans le quadrant Nord-est de la France.
 - Un deuxième appel d'offres équivalent devrait être lancé au premier semestre de 2012.

Ces avancées sont extrêmement favorables à la constitution à Brest d'une filière industrielle des EMR, qui représenterait un potentiel très important d'emplois directs à court et moyen termes.

Cependant, il est important de noter que les retombées locales seront conditionnées par l'aménagement préalable d'une zone d'activité portuaire spécifique, et par la mise au point d'initiatives visant à accroître la compétitivité d'une localisation brestoise pour les entreprises intéressées. C'est ce qui motive le programme de développement présenté ci-dessous.

- Pour élargir le soutien à l'ensemble des activités économiques productives et créatrices d'emplois et accompagner le développement des filières d'avenir, un renforcement du dispositif des aides à la création d'emploi sera mis en place.

Programme de développement proposé

Actions 1 et 2 : réalisation d'une zone d'activité portuaire pour les industries des EMR

La Région de Bretagne, le Département du Finistère, la Communauté urbaine de Brest (Brest métropole océane) et la Chambre de commerce et d'industrie de Brest sont associés dans le Syndicat mixte Brest Iroise (SMBI).

Le SMBI a en charge la gestion d'un polder d'une superficie d'environ 50 hectares, non viabilisé jusqu'à présent.

Dans la perspective de fournir aux industries des EMR un site portuaire pour des opérations de fabrication et d'assemblage, les quatre collectivités membres du SMBI ont décidé d'engager un budget de 9,6 M€ pour lancer la viabilisation et l'aménagement de la future zone d'activité industrielle portuaire sur 17 ha (opération subdivisée en 2 tranches). Les études préalables sont en cours, les travaux seront effectués en 2012.

Un financement de l'Etat de 3 M d'€ est sollicité pour la mise en œuvre de l'opération globale d'aménagement de 17 ha pour les industries des EMR.

Impact attendu sur la création d'emploi : 500 emplois minimum

Action 3 : dispositif d'aide à la création d'emplois

Compte tenu de la situation péninsulaire de Brest, il est important de renforcer significativement son attractivité au moment où des choix de localisation vont être effectués avec la montée en puissance des EMR, dans plusieurs domaines : l'industrie, la recherche-développement, l'ingénierie, les services portuaires...

Et, au-delà des EMR, l'investissement et la création d'emploi doivent soutenus, en raison du contexte économique exposé en préambule.

Pour cela, il est proposé la mise en place d'un fonds d'intervention de l'Etat pour accompagner la création d'emploi, doté de 0,5 M d'€

Impact attendu sur la création d'emploi : environ 250 emplois

Action 4 : dispositif de soutien à la réparation navale civile

Dans la situation de crise structurelle de la réparation navale civile, l'Etat et les partenaires publics locaux (le conseil régional de Bretagne, le conseil général du Finistère, Brest métropole océane et la chambre de commerce et d'industrie de Brest) souhaitent mener une action de soutien à la pérennité de cette filière.

Adossée à des infrastructures portuaires de grande dimension et performantes, l'activité industrielle de la réparation navale doit être accompagnée collectivement pour se restructurer compte-tenu des enjeux majeurs qu'elle représente notamment en termes d'emplois.

A ce stade, cette réservation de crédits est une première réponse permettant de créer les conditions favorables à la continuité de l'activité de la réparation navale. Les modalités d'utilisation de ces crédits seront déterminées partenarialement en fonction des besoins, dans le respect des règles d'emploi du FRED.

A ce titre, une provision de 0,5 M€ est constituée qui devra être abondée par d'autres financeurs publics. La filière de réparation navale brestoïse emploie plus de 600 salariés. Sa sauvegarde est fondamentale pour le bassin.

III – FICHES ACTION

Fiche action n°1	INTITULE DU PROJET STABILISATION D'UNE PLATE-FORME AMENAGEABLE SUR LE PORT DE BREST (Tranche 1)
Diagnostic - constat	
<p>La métropole brestoise a souhaité se positionner comme principale place française des énergies marines renouvelables. Désignée par l'Etat comme site d'accueil national de la plate-forme technologique dédiée aux énergies marines renouvelables, elle est également le siège du pôle de compétitive « Mer Bretagne » à vocation mondiale.</p> <p>Son port de commerce, propriété de la Région Bretagne, est aujourd'hui le premier site français de réparation navale civile. Son adaptation à l'évolution des pratiques et des activités maritimes s'inscrit dans la mise en œuvre d'un projet global de développement. Associant le recalibrage des accès du port du commerce, l'aménagement d'un accès maritime pour le polder, le développement de la poldérisation et la mise en place de nouveaux équipements portuaires, il intègre un volet « Energie Marines Renouvelables » qui permettra de développer une nouvelle filière industrielle dont notamment la construction et l'assemblage d'éoliennes offshore.</p> <p>Espace stratégique d'environ 50 hectares remis en concession au SMBI et attenant au port, le polder présente aujourd'hui des surfaces importantes de terre-pleins en bord de mer sur lesquels pourront s'installer les opérateurs de l'éolien offshore retenus au titre de l'appel d'offres national lancé courant juillet.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Le polder 124, réalisé à partir de 1976 par la construction d'une digue d'encloture puis par son remplissage par des matériaux hydrauliques et des remblais terrestres n'a pas la portance nécessaire pour accueillir de nouvelles activités industrialo-portuaires.</p> <p>L'opération consiste à stabiliser à l'occasion d'une première tranche de travaux une zone de 11 hectares située en partie ouest du polder et bénéficiant d'un double accès terrestre et maritime par drainage et pré-chargement. La plate-forme aménageable livrée pourra recevoir des ouvrages et bâtiments avec une charge d'exploitation de 4 T/m².</p> <p>Les travaux, réalisés sous maîtrise d'œuvre du bureau d'étude ARCADIS suite à une première étude de faisabilité, comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pré-chargement des terrains correspondants par la mise en place de remblais jusqu'à l'obtention d'au moins 90% de leur consolidation ; - le drainage des eaux interstitielles de la zone concernée par la mise en place d'un maillage fin de drains verticaux pour favoriser la consolidation des terrains ; - la mise en forme d'une couche de matériau de fermeture. 	
Objectif – résultat attendu	
<p>La nouvelle offre foncière portuaire constituée par cette nouvelle plate-forme aménageable permettra d'accueillir des opérateurs liés aux énergies marines renouvelables. Selon l'opérateur retenu au titre de l'appel d'offres national portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer, le type d'équipement qu'il envisage de monter (éoliennes offshores flottantes ou gravitaires notamment) et des processus retenus sur le site (fabrication ou simple assemblage), les activités accueillies et le nombre d'emplois créés peuvent varier fortement mais devrait correspondre à 500 emplois minimum. Elément déclencheur de la création d'une nouvelle filière, cette implantation d'activités supplémentaires sera un levier fort pour la création d'emplois sur le bassin brestois et pourrait générer à terme plusieurs milliers d'emplois.</p>	

Maîtrise d'ouvrage				
SMBI				
Partenaires				
Etat Région Bretagne Europe				
Début de l'opération				
01/01/2012				
Délais de réalisation				
31/10/2014				
Coût de l'action (présenté en TTC le SMBI ne récupérant pas la TVA)				
Principaux postes de dépenses	Montant TTC (€)	Ressources	Montant	%
Organisation et gestion de chantier Suivi et contrôle de la consolidation Mise à niveau et préparation des arases Drainage des eaux interstitielles Mise en œuvre et gestion des remblais de pré-chargement Mise en forme de la plate-forme finale	6 600 000 €	Etat (FRED/PLR)	1 666 667	25,25 %
		Conseil régional de Bretagne	1 500 000	22,73 %
		FEDER	713 142	10,81 %
		SMBI	2 720 191	41,06 %
Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs				
Nombre de m ² remis aux entreprises Nombre d'emplois directs créés				

Fiche action n° 2	INTITULE DU PROJET STABILISATION D'UNE PLATE-FORME AMENAGEABLE SUR LE PORT DE BREST (Tranche 2)
Diagnostic - constat	
<p>La métropole brestoise a souhaité se positionner comme principale place française des énergies marines renouvelables. Désignée par l'Etat comme site d'accueil national de la plate-forme technologique dédiée aux énergies marines renouvelables, elle est également le siège du pôle de compétitive « Mer Bretagne » à vocation mondiale.</p> <p>Son port de commerce, propriété de la Région Bretagne, est aujourd'hui le premier site français de réparation navale civile. Son adaptation à l'évolution des pratiques et des activités maritimes s'inscrit dans la mise en œuvre d'un projet global de développement. Associant le recalibrage des accès du port du commerce, l'aménagement d'un accès maritime pour le polder, le développement de la poldérisation et la mise en place de nouveaux équipements portuaires (quai, zone de manutention), il intègre un volet « Energie Marines Renouvelables » qui permettra de développer une nouvelle filière industrielle dont notamment la construction et l'assemblage d'éoliennes offshore.</p> <p>Espace stratégique d'environ 50 hectares remis en concession au SMBl et adossé au port, le polder présente aujourd'hui des surfaces importantes de terre-pleins en bord de mer sur lesquels pourront s'installer les opérateurs de l'éolien offshore retenus au titre de l'appel d'offres national lancé courant juillet.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Le polder 124, réalisé à partir de 1976 par la construction d'une digue d'enclosure puis par son remplissage par des matériaux hydrauliques et des remblais terrestres n'a pas la portance nécessaire pour accueillir de nouvelles activités industrialo-portuaires.</p> <p>L'opération consiste à étendre de 6 hectares dans le cadre d'une deuxième tranche de travaux la stabilisation engagée lors de la première tranche pour porter la surface aménageable mise à disposition des opérateurs à 17 hectares. La plate-forme livrée pourra recevoir des ouvrages et bâtiments avec une charge d'exploitation de 4 T/m².</p> <p>Les travaux, réalisés sous maîtrise d'œuvre du bureau d'étude ARCADIS, comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pré-chargement des terrains correspondants par la mise en place de remblais jusqu'à l'obtention d'au moins 90% de leur consolidation; - le drainage des eaux interstitielles de la zone concernée par la mise en place d'un maillage fin de drains verticaux pour favoriser la consolidation des terrains ; - la mise en forme d'une couche de matériau de fermeture. 	
Objectif – résultat attendu	
<p>La nouvelle offre foncière portuaire constituée par cette nouvelle plate-forme aménageable permettra d'accueillir des opérateurs liés aux énergies marines renouvelables. Selon l'opérateur retenu au titre de l'appel d'offres national portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer, le type d'équipement qu'il envisage de monter (éoliennes offshore flottantes ou gravitaires notamment) et des processus industriels retenus sur le site (fabrication ou simple assemblage), les activités accueillies et le nombre d'emplois créés peuvent varier fortement mais devrait correspondre à 500 emplois minimum. Elément déclencheur de la création d'une nouvelle filière, cette implantation d'activités supplémentaires sera un levier fort pour la création d'emplois pour le bassin brestois et pourrait générer à terme plusieurs milliers d'emplois.</p>	

Maîtrise d'ouvrage				
SMBI				
Partenaires				
Etat				
Début de l'opération				
01/01/2012				
Délais de réalisation				
31/10/2014				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant TTC (€)	Ressources	Montant	%
Organisation et gestion de chantier Suivi et contrôle de la consolidation Mise à niveau et préparation des arases	3 000 000 €	Etat (FNADT/PLR)	1 333 333	44,44 %
Drainage des eaux interstitielles Mise en œuvre et gestion des remblais de pré-chargement Mise en forme de la plate-forme finale		SMBI	1 666 667	55,56 %

Fiche action n° 3	INTITULE DU PROJET AIDE DIRECTE A L'EMPLOI DANS LE PAYS DE BREST
Diagnostic - constat	
<p>L'attractivité du bassin brestois souffre de sa péninsularité. Outre les restructurations de la Défense, certaines filières (électronique, abattoirs et activités connexes) connaissent ou ont connu récemment des suppressions importantes d'emplois et d'activité.</p> <p>Cependant, Brest dispose d'atouts considérables dans le domaine des technologies liées à la mer et de l'information et de la communication. Plus généralement, le tissu industriel local et les services associés, en particulier les PMI créatrices d'emploi et de valeur ajoutée méritent d'être soutenus pour compenser les pertes subies et conforter les filières d'excellence.</p> <p>Les pouvoirs publics sont déjà engagés dans cette voie par différents dispositifs. L'Etat a néanmoins souhaité mener une action supplémentaire en faveur de l'emploi dans le cadre du plan local de re dynamisation via le fonds pour les restructurations de la Défense (FRED)</p>	
Descriptif de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit de favoriser la création d'emplois industriels et de services à l'industrie pour les PME qui se créent, se développent ou s'implantent dans le Pays de Brest, zone la plus affectée par les restructurations de la Défense. Les secteurs prioritaires concernent les filières d'excellence brestoises et notamment la filière des énergies marines renouvelables. • Le FRED peut, dans le respect des règles de la circulaire du ministre de la défense du 5 mai 2010, intervenir sous forme de subvention à hauteur maximum de 6 000 € par emploi créé. L'aide doit contribuer, de manière incitative, à la réalisation de projets d'entreprises, en complément des moyens mis en œuvre par celles-ci et éventuellement par les collectivités territoriales. • Les emplois pris en compte sont ceux créés postérieurement à la date de l'accusé de réception du dossier complet et dans un délai maximum de 3 ans après cette date, ceci sans préjuger de la décision qui sera prise. Il doit s'agir d'emploi à durée indéterminée dont la création est dûment constatée par les services de l'UT 29 de la DIRECCTE et dont le maintien doit être assuré, sous peine de remboursement, au moins deux ans au-delà de l'échéance de la convention d'aide. Dans le cas d'emploi à temps partiel, l'aide sera calculée à due proportion. • Le nombre d'emplois aidés doit être au minimum de 3. Les projets seront appréciés en fonction de leur intérêt, de leur fiabilité, de la qualité des emplois créés et de l'incitativité de l'aide. • Le montant moyen de l'aide par emploi est fixé à 3 000 € et sera déterminé pour chaque projet en fonction des critères précédents, par un comité composé de techniciens (Sous Préfecture, DRRD, DDFIP, DIRECCTE, Conseil régional, Conseil Général, BMO, CCI), ceci par délégation du comité de pilotage du PLR 29. • Le dossier de demande de subvention doit respecter le formalisme et la composition prévus par la circulaire citée supra pour pouvoir être instruit. La CCI de Brest assiste le demandeur dans le montage des dossiers. Après s'être assuré de leur complétude, elle les transmet à la Sous Préfecture de Brest qui délivre l'accusé de réception à l'entreprise. 	
Objectif – résultat attendu	
<p>167 créations d'emplois en CDI seront aidées sur trois ans. Compte tenu du fait que tous emplois créés dans le cadre des projets subventionnés ne seront pas systématiquement primés, on peut estimer la création totale d'emplois directs à environ 250 emplois en CDI.</p>	

Maîtrise d'ouvrage				
PME PMI sélectionnées				
Partenaires				
Etat et autres signataires de la convention PLR				
Début de l'opération				
Date de signature du PLR				
Délais de réalisation				
3 ans				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Aide directe à la création d'emplois. <i>Les aides du Conseil régional, du Conseil général et de BMO peuvent également être mobilisées sur les projets en cause dans le cadre et les limites des règles régissant leurs dispositifs.</i>	500 000	Etat (FRED/PLR)	500 000	100%

Fiche action n°4	<p style="text-align: center;">INTITULE DU PROJET</p> <p style="text-align: center;">SOUTIEN A LA FILIERE DE LA REPARATION NAVALE CIVILE SUR BREST</p>
<p>Diagnostic - constat</p>	
<p>La création de la société bretonne de réparation navale (SOBRENA) par le groupe MEUNIER en 1987 a permis un redémarrage de la réparation navale civile brestoise après de nombreuses crises successives consécutives à la quasi disparition des supertankers qui était le cœur du marché de la forme de radoub n°3. La cause majeure de ces crises était alors le deuxième choc pétrolier de 1978 à 1981. Le redémarrage de la réparation navale civile à Brest n'avait pu se faire que par une volonté affirmée des acteurs publics du territoire qu'avait accompagné une mobilisation d'aides publiques importantes de la part de l'Etat et des partenaires locaux (Collectivités territoriales, CCI, ...).</p> <p>Implantée dans le port de Brest, premier chantier de réparation navale civile en France, la SOBRENA (250 salariés/50M€ de CA) a su développer ses compétences sur la réparation navale à forte technicité (Shuttle tankers, méthaniers,...) après la reprise du chantier des ARNO.</p> <p>La réparation navale civile à Brest représente aujourd'hui environ 600 emplois directs.</p> <p>La crise économique mondiale, survenue en 2008, est venue une nouvelle fois bouleverser l'économie de la "Navale". Les armements pour s'adapter à des taux de fret qui, globalement, restent notoirement bas ont fait jouer à plein la concurrence. Face à des clients en position de force, l'offre de services en réparation navale s'est considérablement densifiée du fait de la raréfaction des constructions neuves. C'est ainsi qu'au-delà de la concurrence internationale, la concurrence intra européenne de chantiers auparavant orientée sur la construction neuve ou sur la construction militaire est venue tirer les prix.</p> <p>En Espagne, le chantier Navantia qui développe aussi des activités de constructions neuves civiles et militaires, qui du fait de ces dernières a des garanties de ressources, avec des prix vendus bien en dessous de ceux de la Sobrena sur les navires LNG, a capté une grande partie de ce marché en Europe. Les chantiers polonais, auparavant consacrés à la construction neuve, ont fait de même pour ce qui concerne les ferries et shuttle tankers.</p> <p>Dans ce contexte très difficile, le plan de charge de Sobrena s'est rapidement réduit de manière inquiétante au cours des derniers mois, pour être aujourd'hui quasi vide.</p> <p>La situation financière de l'entreprise se dégradant très rapidement, le carnet de commande étant inexistant, la Sobrena est dans l'incapacité de continuer en l'état. Il y a donc un risque de disparition pour l'activité de réparation navale civile à Brest. La situation actuelle n'est pas un phénomène cyclique de baisse de charge conjoncturelle mais s'inscrit plus durablement. Au-delà de l'activité elle-même, se posent également les problèmes de l'équilibre de la concession de la réparation navale et de l'amortissement d'infrastructures publiques très coûteuses parmi les plus importantes de France.</p> <p>Cette situation préoccupante d'une activité emblématique de Brest déstabilise tout un bassin d'emploi déjà durement touché par les différentes restructurations de la défense.</p> <p>Dans ce contexte, l'Etat et les partenaires publics locaux (le conseil régional de Bretagne, le conseil général du Finistère, Brest métropole océane et la chambre de commerce et d'industrie de Brest) souhaitent mener une action de soutien à la filière réparation navale civile brestoise.</p>	

Descriptif de l'action				
<p>Les conditions de retour à un équilibre durable de l'activité de réparation navale civile à Brest nécessiteront un plan de soutien global important mobilisant tous les acteurs.</p> <p>Adossée à des infrastructures portuaires de grande dimension et performantes, l'activité industrielle de la réparation navale doit être accompagnée collectivement pour se restructurer compte-tenu des enjeux majeurs qu'elle représente notamment en termes d'emplois.</p> <p>A ce stade, cette réservation de crédits est une première réponse. Son usage n'est pas défini précisément mais doit permettre de créer des conditions favorables à la continuité de l'activité de la réparation navale. Les modalités d'utilisation de ces crédits seront déterminées partenarialement dans le respect des règles d'emploi du FRED.</p> <p>Pour être mis en œuvre ils nécessiteront des contreparties des collectivités pour les opérations collectives (entre 20% minimum et 60 %). Les aides aux entreprises devront respecter les règles d'encadrement prévues par l'Union Européenne.</p>				
Objectif – résultat attendu				
L'objectif est d'accompagner la continuité de l'activité de la réparation navale et le maintien des 800 emplois qui y sont liés.				
Maîtrise d'ouvrage				
Publique ou privée				
Partenaires				
Etat et autres signataires de la convention PLR				
Début de l'opération				
Date de signature du PLR				
Délais de réalisation				
Date de l'accusé de réception du dossier complet				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Aide au soutien à la filière de la réparation navale civile sur Brest.	625 000	Etat (FRED/PLR)	500 000	80 %
<i>Nota : ce plan de financement correspond aux règles de subvention en faveur des opérations collectives (entre 20%minimum et 60% de contreparties publiques). Pour les aides aux entreprises, un plan de financement spécifique, adapté à l'opération, devra être établi.</i>		Autres crédits	125 000 (minimum)	20 % (minimum)

TABLEAU FINANCIER PREVISIONNEL

Fiches	Montant total	Europe	Etat			Conseil régional de Bretagne	Conseil général du Finistère	Brest Métropole Océane	Autofin.	Autres
			FNADT	FRED						
Action 1 Stabilisation d'une plate-forme aménageable sur le port de Brest Tranche 1	6 600 000 €	713 142		1 666 667		1 500 000		2 720 191		
Action 2 Stabilisation d'une plate-forme aménageable sur le port de Brest Tranche 2	3 000 000 €		1 333 333					1 666 667		
Action 3 Aide directe à l'emploi dans les PME du Pays de Brest	500 000 €			500 000						
Action 4 Dispositif de soutien à la réparation navale civile de Brest	625 000 € minimum			500 000				125 000		
TOTAL	10 725 000 €	713 142	1 333 333	2 666 667		1 500 000		4 511 858		
		6,65 %	12,43 %	24,86 %		13,99 %		42,07 %		